

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 39

présenté par

Mme Heydel Grillere, M. Brosse et Mme Lebec

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La durée du moratoire prévu au I du présent article doit permettre d'investir dans le développement de productions arboricoles, fruitières et maraîchères peu consommatrices d'eau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à inscrire dans le dur, que la durée du moratoire présenté dans l'article 1er, doit permettre de soutenir l'investissement pour des cultures peu consommatrices d'eau.